

Privilège—M. Shields

Mme le Président: J'estime qu'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège. Le député souhaitait obtenir des précisions, et le ministre les lui a fournies aujourd'hui; cependant, le député aurait mieux fait de chercher à les obtenir en posant une question pendant la période des questions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McMILLAN—LES PROPOS DE M. FOX

M. Tom McMillan (Hillsborough): J'invoque le Règlement, madame le Président. Je serai très bref. Au cours de la période des questions, j'ai posé deux questions au secrétaire d'État (M. Fox) au sujet du plan de financement des programmes établis. En y répondant, je crois que, sans le vouloir, le ministre a induit la Chambre en erreur. Il ne voudra sans doute pas que ces renseignements trompeurs paraissent au compte rendu.

Dans le préambule à mes questions, j'ai dit que dans le cadre du plan de financement des programmes établis, trois millions de dollars sont destinés aux gouvernements provinciaux pour les aider à acquitter les frais d'exploitation des maisons d'enseignement postsecondaire. Dans sa réponse à mes questions, le secrétaire d'État a dit que le financement des programmes établis prévoyait que des fonds seraient fournis aux gouvernements provinciaux sous forme de versements au comptant et de points d'impôt et que je n'avais probablement pas tenu compte des points d'impôt dans le calcul du montant de trois millions de dollars. Je renvoie le ministre et la Chambre à l'exposé financier pour l'année financière 1980-1981 que le ministre des Finances a présenté en novembre 1980.

Cette déclaration établit clairement que le chiffre de 3 milliards de dollars que j'ai cité comprend à la fois des paiements en espèces, totalisant quelque 1.6 milliard, et des points fiscaux représentant environ 1.4 milliard. Ces chiffres s'appliquent à l'année financière 1980-1981. Je suis certain que le secrétaire d'État corrigera les chiffres qu'il a cités, car ils sont manifestement faux. Le véritable montant n'est pas 4 milliards, mais bien 3 milliards.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je vais répondre très brièvement. Je voudrais vérifier les chiffres exacts. Je sais que le total est certes très considérable. Si nous ajoutons aux programmes établis, aux virements de fonds pour le financement du niveau postsecondaire et aux points fiscaux les sommes injectées par le gouvernement fédéral dans le programme canadien des prêts aux étudiants, dans le bilinguisme pour les programmes d'éducation et dans d'autres programmes connexes, le total obtenu est considérable de toute façon; mais je vais vérifier les chiffres et calculer le total exact des fonds versés aux provinces par le gouvernement fédéral, tant sous forme de points fiscaux que de virements de fonds.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. SHIELDS—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À M. LALONDE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je prends la parole pour soulever la question de privilège. Celle-ci se rapporte à une déclaration, que j'ai citée ce matin, et qu'a faite un député et qui, selon moi, tend à diminuer tous les

députés de la Chambre des communes aux yeux du monde libre. Son contenu nuit aux bons rapports entre les députés et les Américains en général et leur nouveau gouvernement en particulier. Il ravale les députés membres du comité parlementaire qui doit se rendre prochainement aux États-Unis et rencontrer des représentants du nouveau gouvernement. Les propos en question, que j'ai signalés ce matin durant la période des questions sont les suivants:

Au moins ils n'ont pas fait intervenir la CIA comme ils l'ont fait dans d'autres pays.

Une telle déclaration, dont l'auteur est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) fait du tort à tous les membres de notre Chambre dans leurs rapports futurs avec les pays du monde libre, et en particulier les États-Unis. Je vous prierais, madame le Président, de demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de retirer immédiatement les paroles en question afin que tous les députés puissent continuer d'entretenir des rapports directs, francs et amicaux comme par le passé, avec nos alliés et amis les plus sûrs, les États-Unis.

Mme le Président: J'ai dû écouter très attentivement le député pour savoir en quoi consistait sa question de privilège. Je tiens à dire tout de suite que ce n'en est pas une. Il cite en effet des propos qui ont été tenus hors de la Chambre, il n'y a donc pas là matière à une question de privilège. Je crains que le député n'aille trop loin dans l'interprétation qu'il se donne du Règlement. Je lui conseille de lire celui-ci afin d'apprendre ce à quoi l'autorise la question de privilège. Il a quand même eu la possibilité de s'exprimer.

M. OBERLE—LA DÉCLARATION DE M. TRUDEAU

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, avec votre permission, je voudrais apporter une autre précision à la question de privilège soulevée par mon ami.

Mme le Président: Je le regrette, il ne s'agit pas là d'une question de privilège. J'ai déjà réglé la question. A moins que le député ne veuille soulever de nouveau la question de privilège—mais il ne m'en a pas donné préavis et son intervention ne semble pas découler des délibérations d'aujourd'hui—je ne vois pas comment il peut soulever la question de privilège maintenant. Il peut toutefois formuler une objection.

M. Oberle: Madame le Président, je voudrais soulever de nouveau la question de privilège. En réponse au député d'Athabasca (M. Shields) le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'en s'adressant à un groupe d'autochtones en Alberta, son ministre a fait une déclaration stupide qui ne mérite pas d'être relevée. Voilà comment j'ai interprété la réponse du premier ministre (M. Trudeau) à mon collègue, le député d'Athabasca. En qualifiant ses propos de stupides, le premier ministre a sans aucun doute porté atteinte au privilège d'un député.

● (1210)

Ce n'est pas la première remarque du genre que le premier ministre se permet. Il y a quelques jours, en réponse à une question posée en comité au sujet de la différence qui existe entre la politique du gouvernement actuel qui détient une participation de 25 p. 100 dans une certaine entreprise et la politique pratiquée dans d'autres pays, il a déclaré que ce n'était là qu'un début, laissant entendre par là que le gouver-